

délégué Bortolotti, étonné que « l'armée ne soit pas encore représentée au sein de la *Dante* », qui propose de demander à cette fin une circulaire d'encouragement au ministre de la Guerre, et dépose même sur le bureau un projet organique de recouvrement des cotisations d'officiers, « par l'entremise de l'adjudant-major ¹ ». C'est probablement enfin l'influence du même groupe qui a fait ajouter non pas aux statuts, mais aux réclames de la société, une accentuation destinée à la rendre plus populaire. A la question : Quel est le but de la *Dante* et pourquoi s'adresse-t-elle au public ? il est fait cette réponse : « Afin qu'il n'arrive pas qu'un jour, l'Italie venant à recouvrer les régions qui lui *appartiennent* au titre géographique et ethnographique, mais qui en sont encore politiquement séparées, ces régions lui fassent retour *moins italiennes* qu'au moment où elles en furent disjointes ². »

De l'autre côté de la frontière, la *Leggione nazionale*,

1. *Atti della Società*, p. 47.

2. *Perchè non accada chè, un giorno, ritornando all'Italia le regioni che ad essa geograficamente ed etnograficamente appartengono, ma ne sono ora politicamente divise, debbano ritornarle meno italiane di quando furono da essa staccate.*